

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 21****Pouvoirs : 08****Excusé : 00****Absents : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 21**SEANCE DU 07 AVRIL 2025**Date de convocation : 25 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :**Absent** :**Secrétaire de séance** : M. FRANCHESCHINI Damien.

7. ETAT RELATIF AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUX VERSEES EN 2024

Monsieur le maire informe mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'en application de l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant en conseil municipal.

Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Il est donc présenté le tableau suivant :

INDEMNITES DES ELUS 2024				
COMMUNE DE SAINT MANDRIER SUR MER				
du 01/01/2024 au 31/12/2024		Avantages en nature		Représentation syndicat
Montant de l'indemnité annuelle brute				
Maire	15 182,64 €	4 012,58 €	véhicule de service	
1er Adjoint	12 682,32 €			
2e Adjoint	10 906,80 €			
3e Adjoint	10 906,80 €			
4e Adjoint	10 906,80 €			10 684,08 €
5e Adjoint	10 906,80 €			
6e Adjoint	10 906,80 €			
7e Adjoint	10 906,80 €			
8e Adjoint	10 906,80 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
Conseiller Municipal délégué	2 980,44 €			
total	134 016,96 €	4 012,58 €		10 684,08 €

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de madame la 1^{ère} adjointe ;
- VU le code général des collectivités territoriales.

PREND ACTE

De la communication des éléments concernant l'état relatif aux indemnités de fonction des élus communaux.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT